

RUALAIX ETIQUETTE DORÉE

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 01/06/2008

Page 1 de 4



1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE.

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Nom ou désignation: **RUALAIX ETIQUETTE DORÉE**

Référence: **RX 104**

1.2 Utilisation de la substance/préparation.

Enduit en poudre intérieur pour le dégrossissage sur des fonds bruts tels que la brique, la maçonnerie, les matériaux préfabriqués...

1.3 Signalétique de l'entreprise.

Entreprise: ESTABLECIMIENTOS BAIXENS S.L.

Adresse: Pol. Industrial Moncarra, s/nº

Ville: 46230 ALGINET

Province ou région: VALENCIA

Numéro de Téléphone: 96 175 08 34

Fax: 96 175 93 92

E-mail: mcarmen.baixauli@baixens.com

1.4 Numéro de téléphone d'Urgence: (Disponible seulement en horaire de bureaux: Lundi-Vendredi 8.00-14.00 y 15.00-17.00)

Téléphone: 96 175 08 34

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses*.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX COMPOSANTS.

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses*.

4. PREMIERS SOINS.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

RUALAIX ETIQUETTE DORÉE

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 01/06/2008

Page 2 de 4



5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIES.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

Risques particuliers.

L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

Autres recommandations.

Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL.

Précautions individuelles.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Méthodes de nettoyage.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION.

7.1 Manipulation.

Éviter que le produit n'entre en contact avec la peau et les yeux.

Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application de produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conservation.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

7.3 Utilisation(s) particulière(s).

Enduit spécifique pour fonds neufs ou bruts (ciment, briques, maçonnerie,...) qui permet de rattraper des défauts de maçonnerie.

RUALAIX ETIQUETTE DORÉE

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 01/06/2008

Page 3 de 4



8. CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE.

8.1 Limites d'exposition.

Il n'y a pas de valeurs limite d'exposition pour ces préparés.

* Conformément à la liste des Valeurs Limites environnementales d'Exposition dans le cadre Professionnel adoptées par l'Institut National de la Sécurité et de l'Hygiène dans le travail (INSHT) pour l'année 2007.

8.2 Contrôle de l'exposition.

Mesures d'ordre technique : prévoir un système d'aération adapté.

Protection respiratoire : Si cela n'est pas indispensable, on peut porter de masque respiratoire.

Protection des mains : Si cela n'est pas indispensable dans le cas de contacts prolongés ou répétés utiliser des gants. Les crèmes protectrices peuvent aider à préserver les zones exposées de la peau.

Protection des yeux : Si cela n'est pas indispensable, on peut porter des lunettes de protection, spécialement conçues pour la protection contre les projections.

Protection de la peau : il doit veiller à nettoyer toutes les parties du corps ayant été en contact avec le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations générales.

Aspect: Poudre de couleur blanc

Odeur: Légèrement parfumé avec des extraits naturels de pin

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

pH: 6.0-7.0

Point d'ébullition: N.A

Point d'inflammation: N.A

Inflammabilité (solide, gaz): N.A

Propriétés explosives: N.A

Propriétés comburantes: N.A

Pression de vapeur: N.A

Densité relative: 0.70 gr./cc

Solubilité

Hydrosolubilité: N.A

Liposolubilité: N.A

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A

Viscosité: N.A

Densité de la vapeur: N.A

Vitesse d'évaporation: N.A

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

RUALAIX ETIQUETTE DORÉE

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 01/06/2008

Page 4 de 4



11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible. Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

Pour le moment il n'existe aucune information disponible relative à des tests réalisés sur le produit. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS QUANT À L'ÉLIMINATION.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE.

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses.

Phrases P:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 3:

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette fiche Informative de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.